

# Commission Violences – CLEF

## Réunion du 7 janvier 2010

Liste des participants :

NOM	ORGANISME	TELEPHONE	EMAIL
Michèle Vianès	CLEF et Regards de Femmes	06 10 39 94 87	<a href="mailto:michelevianes@orange.fr">michelevianes@orange.fr</a>
Bernice Dubois	CLEF et MAPP	01 42 22 45 16	<a href="mailto:bernice.dubois@wanadoo.fr">bernice.dubois@wanadoo.fr</a>
Marie Ferranimi	Fondation Scelles	06 32 66 96 85	<a href="mailto:marie_ferranimi@yahoo.com">marie_ferranimi@yahoo.com</a>
Nicole Renault	RAJFIRE et CIDFF Paris	06 82 57 11 96	<a href="mailto:nicol.renault@wanadoo.fr">nicol.renault@wanadoo.fr</a>
Mireille Segretain	Fondation Scelles	06 63 11 96 46	<a href="mailto:mireille.segretain-maurel@wanadoo.fr">mireille.segretain-maurel@wanadoo.fr</a>
Claire Quidet	Mouvement du nid	06 77 76 72 92	<a href="mailto:claire.quidet@francetv.fr">claire.quidet@francetv.fr</a>
Jean-Sébastien Mallet	Fondation Scelles (Délégué Général)	06 82 58 12 87	<a href="mailto:jean.sebastien.mallet@fondationscelles.org">jean.sebastien.mallet@fondationscelles.org</a>

### Objectif

La CLEF prépare des fiches pour présenter sa position sur les différentes violences à l'égard des femmes. La première fiche porte sur le système prostitutionnel.

Michèle Vianès a rappelé les positions de la CLEF. La prostitution est une violence majeure envers les femmes. Tant qu'on pourra impunément acheter un rapport sexuel, il ne pourra pas y avoir d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut pénaliser les « bénéficiaires » du système prostitutionnel : les proxénètes et les clients.

### 1. Condensé des interventions

Tous les participants ont souligné qu'il faut apporter des réponses aux argumentaires des pro-réglementaristes. Michèle Vianès a insisté sur la nécessité d'élaborer un message clair.

Bernice Dubois a rappelé la position abolitionniste de la France et déplore les régressions observées ces dernières années dans la législation, en particulier concernant le racolage passif et le danger pour les prostituées étrangères de dénoncer leurs proxénètes pour obtenir leurs papiers.

Nicole Renault a mentionné les discussions relatives à la proposition de loi concernant la violence faite aux femmes. Il a été ajouté qu'une certaine évolution positive se fait sentir de la part des députés (écoute).

Ne dénoncer la prostitution que si elle est forcée ou liée à la traite est inacceptable.

Les participants ont discuté du danger de banalisation via Internet et de la question du passage à l'acte facilité (frontière virtuel/réel).

Jean-Sébastien Mallet a fait part de son inquiétude face au risque d'augmentation de la prostitution (mondialisation, société hypersexualisée, internet...). Pour éviter cela, il faut parvenir au refus du grand public face à cela.

Il a été précisé qu'il faut insister sur le rôle de l'éducation égalitaire et sur le fait que le corps humain n'est pas une marchandise.

Claire Quidet a décliné les six points :

- Obstacle absolu à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Toujours une violence
- Toujours des conséquences physiques et psychologiques pour les prostituées (même par internet ou téléphone)
- Marquage de la domination masculine
- Nécessité de pénalisation du client
- Poser l'interdit vis à vis des jeunes et de la population

Marie Ferranini a soutenu qu'il est important de radicaliser la communication : insister sur l'égalité et les droits humains.

Michèle Vianès a rappelé que les pays réglementaristes (Pays-Bas, Espagne, Allemagne...) subissent un accroissement des violences envers les femmes.

Tous les participants sont scandalisés par l'utilisation du terme « travailleuse du sexe » et l'instrumentalisation du discours féministe par les proxénètes et autres « industriels du sexe ». La servitude volontaire ou forcée des prostituées exige de s'attaquer au système prostitutionnel qui repose sur la demande c'est à dire le client et les proxénètes. Dans les rapports avec des prostituées, il n'est pas question de sexualité mais d'argent et de domination masculine.

M. Mallet a fait part d'une triple lecture du problème : éthique / violence / efficacité politique.

Finalement, les participants ont vivement échangé autour de la question du racolage, de la loi de 2003 et de la réversion de la charge pénale. Claire Quidet a précisé qu'il fallait arrêter la discrimination, revenir à l'aide et à l'insertion afin de trouver une alternative.

## **2. Points retenus**

- Prostitution = violence
- Prostitution = inégalité (prostituteur/prostituée-e)
- Poser l'interdit
- Les conséquences sur la santé des prostituées et sur la santé publique
- Internet et la banalisation

<i>Phrases clés</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>C'est une violence inacceptable</i></li><li>• <i>La prostitution est un obstacle absolu à l'égalité</i></li><li>• <i>Le corps n'est pas une marchandise</i></li><li>• <i>Il faut pénaliser/poursuivre les clients et les proxénètes</i></li><li>• <i>Le choix est simple : soit soutenir les mafias proxénètes en tolérant le commerce d'êtres humains, soit affirmer que personne n'a le droit d'acheter des rapports sexuels.</i></li></ul>
---------------------	--

### **3. Documents cités**

- Rapport d'information n°1799 de l'Assemblée Nationale « Violences faites aux femmes : mettre enfin un terme à l'inacceptable » - Juillet 2009, Danielle Bousquet (présidente) et Guy Geoffroy (rapporteur).
- Proposition de loi n 2121 « Violences faites aux femmes : renforcer la protection des victimes, la prévention et la répression » - Décembre 2009
- Rapport de la Commission consultative des droits de l'homme
- Etude de l'UE sur la santé des femmes prostituées
- Etude du ministère de la santé sur les femmes prostituées